EQUESTRIAN CANADA
ÉQUESTRE

PROGRAMME DE L'ÉQUIPE NATIONALE

Dressage

2026-11-18

TABLE DES MATIÈRES

1. Philosophie 3
1.2 Objectifs du Programme de l'équipe nationale 3
2. Exigences et soutien du programme 3
2.1 Exigences du Programme de l'équipe nationale 4
2.2 Soutien du Programme de l'équipe nationale 6
3. Critères de performance du Programme de l'équipe nationale 7
3.1 Brigade A 7
3.2 Brigade B 7
3.3 Brigade des talents identifiés 8
4. Classement du Programme de l'équipe nationale 8
4.1 Classement du Programme de l'équipe nationale 8
4.2 Sélection aux championnats et grands Jeux 8
5. Sélections pour les Championnats et les grands Jeux 8
6. Confidentialité 8
7. Appels 8
8. Retrait du Programme 9

Note : En cas de divergence entre la version française et la version anglaise du présent document, la version anglaise prévaut.

1. Philosophie

Le Programme de l'équipe nationale (PEN) de Canada Équestre (CE) identifie des couples athlète-cheval aux stades S'entraîner à faire de la compétition, S'entraîner à gagner et Apprendre à gagner et les aide à progresser vers le podium.

Le PEN est divisé en trois niveaux : la brigade nationale, la brigade des athlètes en développement et la brigade des talents identifiés. Le PEN est arrimé aux stratégies en matière de haute performance de CE et aux partenaires financiers de ce dernier, dont Sport Canada et le Programme d'aide aux athlètes.

1.2 Objectifs du Programme de l'équipe nationale

Le PEN a pour but d'élargir le bassin d'athlètes de haut niveau, d'accroître le nombre de couples athlète-cheval canadiens en mesure d'accéder aux podiums à l'international, et de fournir aux athlètes et aux intervenants une vision claire et cohérente de ce qui est attendu d'eux, et ce, par le biais d'un processus équitable et transparent.

2. Exigences et soutien du programme

Dans le cadre du PEN, les couples athlète-cheval améliorent leur performance grâce à l'attention particulière apportée par l'équipe de soutien intégré (ESI) et les ressources en matière de haute performance de CE. Le programme aide également à attribuer des services de haute performance et à cibler les ressources des athlètes selon le processus de classement, en mettant davantage l'accent sur les éléments suivants :

Niveau 1 : Brigade A
Niveau 2 : Brigade B
Niveau 3 : Brigade des talents identifiés

L'admissibilité au PEN dépend de la capacité du couple athlète-cheval à répondre aux exigences décrites à l'article 3 des présentes, lequel sera réévalué et publié tous les six mois (le 1er juin et le 1er décembre).

2.1 Exigences du Programme de l'équipe nationale

Les athlètes doivent respecter et maintenir toutes les exigences du PEN décrites dans le tableau suivant :

	Brigade A	Brigade B	Brigade des talents identifiés
Respecter les règlements, le Code de conduite et d'éthique, le sport sécuritaire et la Politique sur les médias sociaux de CE et agir conformément aux autres politiques nationales et internationales (FEI, CCES, AMA, etc.)	✓	✓	✓
Signer l'Entente de l'athlète de CE et s'y conformer	✓	✓	✓
Être admissible à concourir pour le Canada (détenir un passeport canadien en règle ou la citoyenneté canadienne)	✓	✓	✓
Détenir un statut de titulaire d'une licence sportive de CE en règle	Platine	Platine	Platine
L'athlète et le cheval sont enregistrés auprès de la FEI	✓	✓	S.O.
Le cheval est prêt à concourir. Si des inquiétudes sont soulevées quant à la condition physique d'un cheval, ce dernier sera examiné par un(e) vétérinaire de l'équipe.	Cheval de calibre international	Cheval de calibre international	S.O.
Recourir à un(e) entraîneur(e) personnel(le) certifié(e) ou travaillant activement à obtenir la certification	Certification HP1	S.O.	S.O.
Suivre les plans d'entraînement et de concours, lesquels ont été approuvés par le (la) conseiller(-ère) technique de CE en collaboration avec l'entraîneur(e) personnel(le) de l'athlète	✓	✓	S.O.
Participer à des réunions trimestrielles (en personne ou à distance) avec le (la) conseiller(-ère) technique de CE et/ou le (la) gestionnaire de la discipline	✓	✓	S.O.

Soutenir les objectifs du programme, y compris la facilitation d'une communication efficace entre l'entraîneur(e) personnel(le) et l'ESI (entraîneur(e), vétérinaire, maréchal(e)-ferrant(e), etc.) de l'athlète le (la) conseiller(-ère) technique de CE / le personnel de haute performance de CE et le personnel de l'ESI.	✓	✓	S.O.
L'athlète prend toutes les mesures raisonnables pour éviter de vivre dans un environnement ne favorisant pas la réussite en haute performance (par exemple, un accès non possible, ou peu possible, à un entraînement de qualité, à un soutien médical et scientifique de sport, à un soutien en matière de rétablissement, à de l'équipement, à des installations, à la présence de la famille et des pairs, etc.) et évite tout acte délibéré pouvant compromettre son habileté à obtenir de bons résultats.	✓	✓	✓

2.2 Soutien du Programme de l'équipe nationale

Les couples athlète-cheval qui satisfont et continuent de satisfaire aux exigences du PEN bénéficieront des ressources de haute performance et du soutien suivant :

	Brigade A	Brigade B	Brigade des talents identifiés
Séances d'observation avec le (la) conseiller(-ère) technique de CE, le personnel de haute performance de CE et l'ESI de CE sur le site d'entraînement habituel de l'athlète, dans les limites du budget. L'entraîneur(e) personnel(le) et l'ESI de l'athlète peuvent aussi être présents.	✓	✓	S.O.
Soutien de le (la) conseiller(-ère) technique de CE, le personnel de haute performance de CE et l'ESI de CE aux compétitions ciblées, dans les limites du budget.	✓	✓	S.O.
Réunions trimestrielles avec le (la) conseiller(-ère) technique de CE et/ou le (la) gestionnaire de la discipline pour examiner et appuyer les plans annuels d'entraînement et de compétition.	✓	S.O.	S.O.
Soutien dans l'établissement des objectifs et des indicateurs de performance.	✓	S.O.	S.O.
Soutien du vétérinaire de l'équipe et du personnel de l'ESI aux compétitions visées, et accès personnel au vétérinaire de l'équipe et au personnel de l'ESI, à distance ou en personne, dans les limites du budget.	✓	✓	S.O.
Orientation de CE pour recruter des professionnels de l'ESI à proximité.	✓	✓	✓
Suivi et analyse détaillée des résultats de l'athlète.	✓	✓	S.O.
Apprentissage des notions entourant la haute performance (mise en forme, programmes d'entraînement, nutrition, commandites, marketing, etc.)	✓	✓	S.O.
Possibilités de mentorat avec des athlètes de la brigade nationale	✓	✓	✓
Admissibilité à être recommandé au brevet du Programme d'aide aux athlètes (PAA) de Sport Canada	Brevets SR/SR1/SR2	SR/Brevets D	S.O.
Admissibilité au programme d'entretien des chevaux	✓	✓	✓
Accès prioritaire aux séances de formation	✓	✓	✓
Dérogation au seuil minimal pour pouvoir concourir au niveau CDI.	✓	✓	✓
Prise en compte du classement de l'athlète pour les bourses, le financement et les prix internationaux annuels.	✓	✓	S.O.

3. Critères de performance du Programme de l'équipe nationale

3.1 Brigade A

Objectifs de performance

Les couples athlète-cheval de la brigade A visent à se classer parmi les 8 premiers du classement par équipes aux Championnats du monde et aux Jeux olympiques.

Critères de performance

Conditions minimales d'admissibilité des couples athlète-cheval :

- Trois (3) notes d'au moins 68% pour des reprises techniques du Grand tour (Grand Prix ou Grand Prix spécial) en concours de niveau CDI3* ou supérieur, ou,
- Les athlètes qui ont représenté l'équipe canadienne lors de la dernière édition des Jeux olympiques ou des Championnats du monde sont qualifiés pour le Programme de l'équipe nationale (PEN) pour une période de deux (2) ans immédiatement après l'événement. Elles et ils ne sont pas admissibles aux brevets du PAA, sauf si elles et ils répondent à toutes les exigences du programme et ont obtenu les notes demandées dans les critères du PEN.

3.2 Brigade B

Objectifs de performance

Les couples athlète-cheval de la brigade B visent à atteindre la brigade A.

Critères de performance

Conditions minimales d'admissibilité des couples athlète-cheval :

Deux (2) notes d'au moins 67% pour des reprises parmi les suivantes en concours de niveau CDI1* ou supérieur :

- Reprises techniques du Grand Tour (Grand Prix et Grand Prix Spécial)
- Reprises techniques du Tour moyen (Intermédiaire II A/ Intermédiaire II B)
- Reprises techniques U25 (Intermédiaire II A/Grand Prix pour athlètes de 16 à 25 ans).
- Reprises techniques du Petit tour (Prix St-Georges, Intermédiaire I).

et/ou

Deux (2) notes de 68 % ou plus pour des reprises parmi les suivantes aux Championnats nationaux de dressage et de paradressage du Canada:

- Reprises techniques du Grand Tour (Grand Prix et Grand Prix Spécial)
- Reprises techniques du Tour moyen (Intermédiaire II A/ Intermédiaire II B)
- Reprises techniques U25 (Intermédiaire II A/Grand Prix pour athlètes de 16 à 25 ans).
- Reprises techniques du Petit tour (Prix St-Georges, Intermédiaire I).

3.3 Brigade des talents identifiés

Objectifs de performance

Les couples athlète-cheval de la brigade des talents identifiés visent à atteindre le niveau associé à la brigade B.

Critères de rendement

Conditions minimales d'admissibilité des couples athlète-cheval :

- Deux (2) notes d'au moins 65 % octroyées par un jury pour des reprises techniques Jeunes cavaliers de concours CDIY (en équipe ou en individuel).

et/ou

- Deux (2) notes d'au moins 66 % octroyées par un jury pour des reprises techniques Jeunes cavaliers aux Championnats nationaux de dressage et de paradressage du Canada (en équipe ou en individuel).

4. Classement du Programme de l'équipe nationale

4.1 Classement du Programme de l'équipe nationale

Le classement du PEN est basé sur le processus suivant :

- La moyenne annuelle des notes techniques (les notes obtenues en reprise libre ne seront pas tenues en compte pour cette moyenne) obtenues dans des concours de niveau FEI (CDI) durant la période de 12 mois en cours sera utilisée pour établir un classement des couples athlète-cheval. L'admissibilité au Programme d'aide aux athlètes de Sport Canada est basée sur le classement du 1er décembre.

5. Sélections pour les Championnats et les grands Jeux

Une ou un athlète qui fait partie du PEN n'est pas automatiquement qualifié pour les Championnats ou de grands Jeux, ou pour n'importe quel concours par équipe ou individuel auquel CE compte envoyer des concurrents. Veuillez consulter les critères de sélection de l'événement en question pour en savoir plus.

6. Confidentialité

L'intégrité du PEN repose sur le respect de codes de confidentialité stricts par les athlètes, leur propre ESI, l'ESI de CE et le personnel de CE quant aux renseignements, aux discussions et à tout ce qui est relié aux stratégies de haute performance. Toute personne qui contrevient aux codes de confidentialité peut être retirée du PEN. En cas de doute sur des renseignements confidentiels, veuillez vérifier auprès du gestionnaire de la discipline.

7. Appels

Les athlètes ont le droit d'en appeler des critères du PEN, mais seulement pour des raisons de mise en œuvre incorrecte des critères et des procédures décrits dans le présent document. Par la présente, les

athlètes adoptent la Politique en matière de discipline, de plaintes et d'appels de CE comme mécanisme de résolution des différends liés au PEN.

8. Retrait du Programme

Les couples athlète-cheval qui ne répondent pas aux critères de performance établis à l'article 3; ou qui ne respectent pas les exigences du PEN décrites à l'article 2.1; ou dont le cheval devient inapte à la compétition pour quelque raison que ce soit (vente, baisse de la forme physique, boiterie ou blessure prolongée) et le demeure dans les trois (3) mois qui suivent le début de cette raison; ou qui ne participent pas, sans aucune raison valable, aux concours visés et identifiés; ou qui ne participent pas, sans aucune raison valable, aux programmes d'entraînement officiels; ou qui enfreignent les politiques et règles de CE ou d'autres entités nationales ou internationales ou jettent le discrédit sur le sport; peuvent être retirés du PEN après un examen approfondi du GCHP et de la directrice ou du directeur, haute performance.

1. Dans le premier cas, la ou le gestionnaire de la discipline et la directrice ou le directeur, haute performance discutera avec l'athlète, lui fera part de leurs inquiétudes et conviendront ensemble d'une période suffisante pour permettre à l'athlète de remédier à la situation.
2. Si l'athlète échoue, la ou le gestionnaire de la discipline et la directrice ou le directeur, haute performance consultera le GCHP pour prendre une décision quant au retrait de l'athlète du PEN.

Dans le cas où un couple athlète-cheval recevrait un test antidopage positif (p. ex. pour un médicament n'étant pas sujet à un AUT ou pour une substance interdite), l'athlète sera automatiquement retiré du programme en attendant une évaluation de la situation.





equestrian.ca
canadaequestre.ca